

propulsion Québec

Grappe des
transports électriques
et intelligents



Le point sur la situation économique et financière du Québec

Note sur la situation économique et financière du Québec 2020

13 novembre 2020

Mise à jour économique du Québec

Le point sur la situation économique et financière du Québec

Note sur la situation économique et financière du Québec 2020

La grappe des transports électriques et intelligents du Québec, Propulsion Québec, a été créée en 2017 afin de mobiliser tous les acteurs de la filière autour de projets concertés. Elle a pour objectif de positionner le Québec parmi les leaders du développement et du déploiement des modes de transport terrestre favorisant les transports électriques et intelligents. Propulsion Québec compte aujourd'hui plus de 160 membres de différents secteurs et déploie ses ressources selon sept chantiers distincts visant à développer et à soutenir des projets innovants.

L'ambition de Propulsion Québec est qu'à l'horizon 2026, le Québec :

- Soit reconnu comme un leader mondial dans des segments d'activités liés aux transports électriques et intelligents ;
- Mise sur un solide noyau d'entreprises de calibre mondial dans les différents maillons de la chaîne de valeur des transports électriques et intelligents ;
- Devienne un lieu privilégié pour expérimenter ou utiliser les transports électriques et intelligents.

Le Québec a les moyens de se positionner comme un leader dans le transport électrique et intelligent : nous possédons d'énormes réserves d'énergie propre produite localement, des tarifs énergétiques parmi les plus bas du monde, d'importants gisements de matériaux stratégiques, un environnement de recherche à la fine pointe de la technologie et des conditions climatiques propices pour l'expérimentation.

Dans le contexte de la mise à jour économique 2020 du gouvernement du Québec, Propulsion Québec a rassemblé les initiatives économiques concernant spécifiquement l'industrie des transports électriques et intelligents.

Soutenir les Québécois et notre économie (A.10)

Des dépenses additionnelles de 3,0 G\$ pour soutenir les Québécois et notre économie depuis juin dernier (A.11)

En particulier, Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2020 prévoit un soutien additionnel de :

- 1,9 milliard de dollars afin d'assurer le maintien des services municipaux à la population, dont 800 millions de dollars pour les organismes de transport collectif. Ce montant s'ajoute à celui de 400 millions de dollars annoncé en juin dernier, portant l'aide totale à 2,3 milliards de dollars.

Soutenir les services municipaux (B.39)

La pandémie actuelle de la COVID-19 a eu des répercussions importantes sur les budgets des municipalités et des organismes de transport collectif.

Afin d'assurer le maintien des services à la population, le gouvernement a annoncé une aide financière additionnelle de 1,9 milliard de dollars, ce qui porte l'aide totale à 2,3 milliards de dollars depuis le mois de juin, soit :

- 800 millions de dollars pour les organismes de transport collectif, qui s'ajoutent aux 400 millions de dollars annoncés en juin dernier;
- 800 millions de dollars pour les municipalités;
- 300 millions de dollars qui sont réservés pour répondre à d'éventuels besoins.

Cette aide sera financée en parts égales avec le gouvernement fédéral en vertu de l'Accord Canada-Québec sur la relance sécuritaire.

	Impact financier				Total	Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Aide spécifique pour les organismes de transport collectif	—	-1 200,0	—	—	-1 200,0	1 200
Soutien pour toutes les municipalités	—	-800,0	—	—	-800,0	800
Réserve pour d'éventuels besoins	—	-300,0	—	—	-300,0	300
TOTAL	—	-2 300,0	—	—	-2 300,0	2 300

Une aide spécifique pour les organismes de transport collectif (B.40)

Dans le but de soutenir davantage les services de transport collectif, le gouvernement a annoncé une bonification de 800 millions de dollars, portant ainsi l'aide totale à 1,2 milliard de dollars pour les années 2020 à 2022.

- Rappelons qu'en juin dernier, le gouvernement posait un premier geste pour soutenir les organismes de transport collectif en annonçant une aide d'urgence de 400 millions de dollars.

Ce soutien d'urgence compensera les pertes de revenus des organismes de transport ainsi que les coûts additionnels liés à la pandémie. Le soutien du gouvernement permettra de maintenir ce service essentiel à la population de façon sécuritaire.

Accélérer les investissements en infrastructures (B.45)

Au printemps dernier, le gouvernement a annoncé le devancement de plusieurs investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 dans le but d'accélérer la relance économique du Québec.

Pour 2020-2021, ce plan prévoit dorénavant des investissements allant jusqu'à 13,9 milliards de dollars, plutôt que les 11,0 milliards de dollars initialement prévus.

- Il s'agit de près de 3 milliards de dollars de plus, disponibles dès l'année financière en cours et qui auront un effet positif de 0,3 % sur le PIB réel du Québec.

Ces investissements permettront la réalisation de plusieurs projets d'infrastructure, principalement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et des transports routiers et collectifs. Ils auront des effets positifs sur l'économie et l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Par ailleurs, en septembre dernier, le gouvernement a déposé le projet de loi no 66, intitulé Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, qui vise à alléger des procédures, sans réduire ou modifier les normes existantes, afin de démarrer plus rapidement les travaux d'importants projets d'infrastructure, qui viendront renforcer l'économie.

TABLEAU B.19
Impact financier des mesures visant à accélérer les investissements en infrastructures
(en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Devancement du PQI de 2,9 G\$ en 2020-2021 ⁽¹⁾	—	-73,0	-145,0	-145,0	-363,0	2 901

(1) Il s'agit de l'impact sur les dépenses de portefeuilles, et non la valeur des investissements en infrastructures.

Stimuler la croissance économique (B.52)

Afin d'accélérer les projets d'investissement des entreprises et d'appuyer des initiatives innovantes qui permettront de stimuler leur croissance et la relance de l'économie, le gouvernement prévoit 777 millions de dollars pour :

- encourager l'investissement;
- appuyer la recherche et l'innovation;
- soutenir le développement économique des régions.

TABLEAU B.23

Impact financier des mesures visant à stimuler la croissance économique
(en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Encourager l'investissement	—	-59,0	-407,0	-100,0	-566,0	1 177
Appuyer la recherche et l'innovation	—	-74,0	-78,5	5,0	-147,5	155
Soutenir le développement économique des régions	—	-30,0	-17,0	-16,5	-63,5	64
TOTAL	—	-163,0	-502,5	-111,5	-777,0	1 396

Encourager l'investissement (B.53)

La pandémie de la COVID-19 a eu pour effet de limiter les capacités des entreprises à réaliser des investissements nécessaires à leur croissance. En effet, celles-ci doivent composer avec un niveau élevé d'incertitude et un accès plus difficile au financement.

Afin d'appuyer les entreprises dans leurs projets d'investissement, le gouvernement prévoit un montant de 566 millions de dollars sur deux ans dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020.

TABLEAU B.24
Impact financier des mesures visant à encourager l'investissement
(en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Bonifier le Plan pour une économie verte 2030 ⁽¹⁾	—	—	-200,0	-100,0	-300,0	300
Mener une offensive pour la numérisation des entreprises ⁽²⁾	—	-20,0	-80,0	—	-100,0	150
Mettre en place des fonds d'investissement ^{(3),(4)}	—	—	—	—	—	400
Déployer des mesures adaptées à certains secteurs stratégiques ^{(2),(5)}	—	-39,0	-127,0	—	-166,0	327
TOTAL	—	-59,0	-407,0	-100,0	-566,0	1 177

(1) Les sommes requises proviendront du Fonds vert.
(2) Des crédits de 266 M\$ seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.
(3) Cette mesure ne présente aucun impact financier puisqu'il s'agit de placements avec espérance de rendement.
(4) Pour les nouvelles mesures annoncées dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, les sommes nécessaires seront rendues disponibles par l'entremise d'une avance du ministre des Finances au Fonds du développement économique.
(5) Concernant l'enveloppe de 125 M\$ visant à contribuer à la capitalisation des entreprises de ces secteurs stratégiques, cette mesure ne présente aucun impact financier puisqu'il s'agit de placements avec espérance de rendement.

Bonifier le Plan pour une économie verte 2030 (B.54)

Dans le budget 2020-2021, en mars dernier, le gouvernement du Québec avait présenté les grandes lignes du plan de mise en oeuvre en matière d'électrification et de lutte contre les changements climatiques, lequel impliquait des investissements de plus de 6,2 milliards de dollars.

Le Plan pour une économie verte 2030 contribuera à une relance économique verte, notamment avec l'ajout de 300 millions de dollars dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020.

Ainsi, compte tenu également de l'augmentation des revenus de la bourse du carbone prévus d'ici 2025-2026, les investissements en regard du premier plan de mise en oeuvre du Plan pour une économie verte 2030 totaliseront 6,7 milliards de dollars.

D'ici la fin de l'année 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dévoilera son Plan pour une économie verte 2030. Ce plan, élaboré à partir des consultations de la société civile et de plusieurs experts, permettra de guider le Québec durant la prochaine décennie dans sa transition vers une économie plus sobre en carbone, d'électrifier l'économie, de favoriser l'investissement, de concevoir de nouvelles activités et de créer de la richesse, tout en renforçant la résilience du Québec face aux changements climatiques. Par la même occasion, le gouvernement rendra public son Plan de mise en oeuvre 2021-2026, qui

présentera les actions et les mesures que le gouvernement mettra en place pour y parvenir.

Le Plan pour une économie verte 2030 constituera un premier pas d'envergure vers l'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % des émissions de GES sous le niveau de 1990 et la maximisation de ces réductions sur le territoire du Québec.

Appuyer la recherche et l'innovation (B.57)

Plusieurs entreprises ont été contraintes d'annuler ou de reporter des projets innovants en raison des effets causés par la pandémie de la COVID-19 sur leurs liquidités.

TABLEAU B.25
Impact financier des mesures visant à appuyer la recherche et l'innovation
(en millions de dollars)

	Impact financier					Sommes injectées dans l'économie
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	
Augmenter les sommes à la disposition des Fonds de recherche du Québec ⁽¹⁾	—	-10,0	-40,0	—	-50,0	50
Investir dans les infrastructures de recherche et dans les projets d'innovation des entreprises ⁽¹⁾	—	-10,0	-40,0	—	-50,0	50
Accélérer la croissance des PME innovantes par un meilleur accompagnement ⁽¹⁾	—	-30,0	—	—	-30,0	30
Appuyer l'innovation des entreprises forestières ⁽²⁾	—	-24,0	1,5	5,0	-17,5	25
TOTAL	—	-74,0	-78,5	5,0	-147,5	155

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation.
(2) Des crédits de 25 M\$ seront versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, soit 23 M\$ en 2020-2021 pour le Programme Innovation Bois et 1 M\$ annuellement en 2020-2021 et en 2021-2022 à l'organisme de recherche FPInnovations. Des sommes de 2,5 M\$ en 2021-2022 et de 5 M\$ en 2022-2023 seront par ailleurs dégagées au cadre financier.

Afin de soutenir les entreprises québécoises dans la réalisation de leurs projets d'innovation, le gouvernement prévoit, dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, 147,5 millions de dollars sur deux ans pour appuyer la recherche et l'innovation.

Investir dans les infrastructures de recherche et dans les projets d'innovation des entreprises (B.58)

Afin de contribuer à la relance de l'économie québécoise, le gouvernement entend bonifier son appui à l'innovation dans les établissements de recherche ainsi que dans les entreprises.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit, dans la mise à jour de l'automne 2020, 50 millions de dollars pour augmenter les investissements dans les infrastructures de recherche et d'innovation ainsi que pour aider davantage les projets d'innovation des entreprises.

Ces investissements visent notamment à moderniser les établissements publics de recherche par l'acquisition d'équipements et à appuyer les entreprises lors des différentes étapes de leur projet d'innovation.

Accélérer la croissance des PME innovantes par un meilleur accompagnement (B.58)

Dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2020, le gouvernement prévoit favoriser l'accélération de la croissance des PME en leur permettant d'avoir accès à un meilleur accompagnement. Une enveloppe de 30 millions de dollars en 2020-2021 est prévue à cette fin.

Des aides financières seront octroyées aux organismes spécialisés Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec et Inno-centre afin qu'ils puissent offrir l'accompagnement nécessaire aux entreprises pour leur croissance. Les détails de cette initiative seront présentés ultérieurement par le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

Les dépenses de portefeuilles (D.17)

Pour l'année 2020-2021, les dépenses de portefeuilles atteignent 119,5 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la hausse de 9,2 milliards de dollars par rapport aux prévisions de mars 2020.

- Les dépenses des autres portefeuilles ont été révisées à la hausse de 4,2 milliards de dollars en raison notamment de l'aide de 2,3 milliards de dollars accordée aux municipalités et au transport en commun.